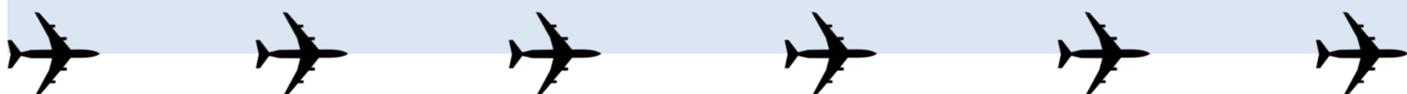


Carrefour de l'Air

Guide de l'exposant

Le **Carrefour de l'Air**, événement phare de l'année culturelle du musée de l'Air et de l'Espace, se déroule sur trois jours, du **vendredi 13 avril** au **dimanche 15 avril 2018**. À cette occasion, exposants, passionnés et visiteurs se rencontrent pour de riches échanges dans les salles et sur le tarmac du musée, en plein cœur de l'Aéroport de Paris – Le Bourget.

En 2018, le musée de l'Air et de l'Espace et l'Aéro-Club de France s'associent pour proposer un meeting aérien exceptionnel à l'occasion du Carrefour de l'Air et du 120e anniversaire de la première institution aéronautique au monde. Plus de 8 000 visiteurs sont attendus !



1 Programme

Comme chaque année, le vendredi est consacrée à la **journée de rencontre** afin de favoriser les échanges sur le patrimoine aéronautique. Cette année le thème choisi est « *Diffusion et médiation numériques des fonds photographiques et des collections des musées d'histoire et de technique* ».

Le samedi et le dimanche, le **salon des exposants**, regroupant musées et associations spécialisés dans la préservation du patrimoine aéronautique, sera présent dans le Hall Concorde.

Enfin, le dimanche, les avions du **meeting aérien** seront présents sur le tarmac à la vue du public et prendront leur envol dans l'après-midi. Cette année, la **Patrouille de France** prévoit une apparition pour ce meeting anniversaire !

Un **car podium** sera aussi présent au Carrefour de l'Air. Les exposants qui le souhaitent pourront prendre la parole et présenter leurs activités.

2 Inscription

Cette année, l'inscription se fait via un formulaire en ligne. Afin de le remplir, veuillez suivre ces étapes :

- Vous munir d'une version numérique de votre attestation d'assurance de responsabilité civile et de l'attestation d'assurance de votre véhicule ;
- Remplir le formulaire ;
- **Télécharger** la convention reçue en lien dans le mail de confirmation en choisissant l'**option avec** ou **sans vente** (document en PDF) ;
- **Imprimer** la convention en **trois exemplaires**. Parapher et signer les trois originaux.

- Imprimer et signer l'attestation de décharge de responsabilité.
- Envoyer les trois conventions, l'attestation de décharge de responsabilité et le cas échéant votre règlement de 20,00 € TTC par chèque (en cas de convention avec vente) à l'ordre de l'Agent comptable du musée de l'Air et de l'Espace à cette adresse :

Musée de l'Air et de l'Espace
Aéroport de Paris – Le Bourget
A l'attention de Claire Stewart
3 esplanade de l'Air et de l'Espace
BP 173
93 352 Le Bourget Cedex

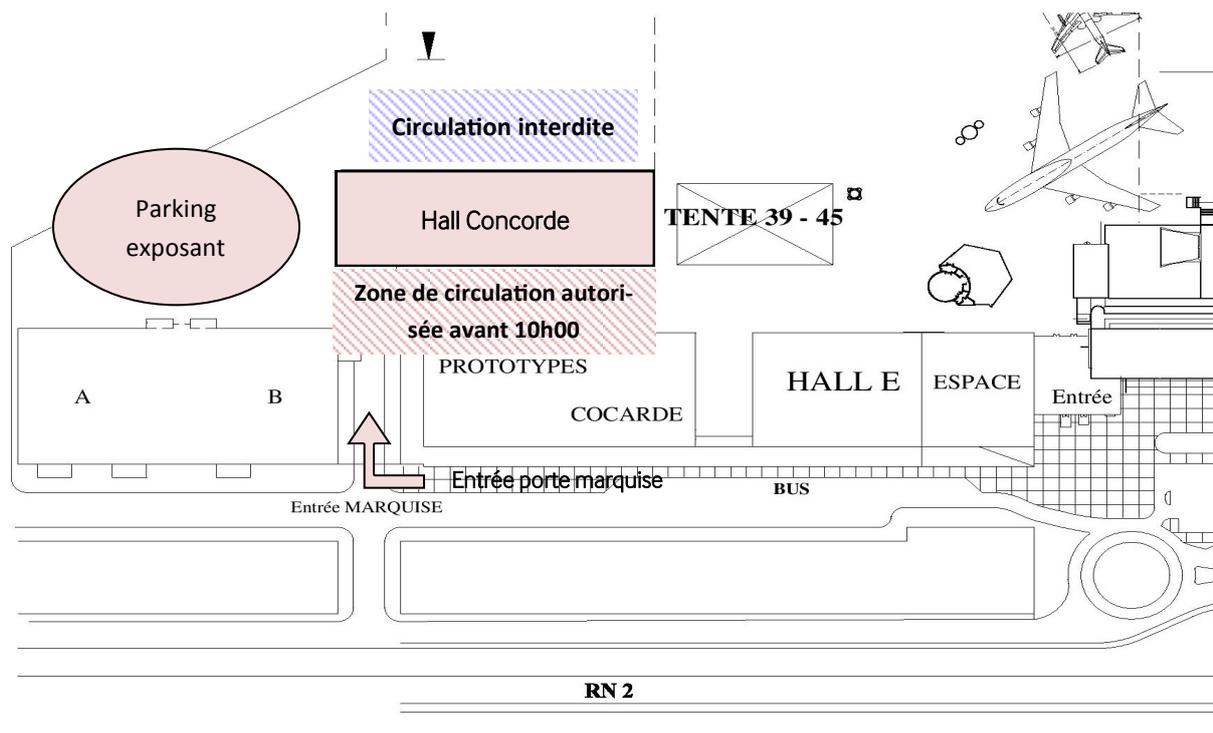
3 Organisation

Pour toute disposition **spécifique et exceptionnelle**, par rapport au programme ci-dessous, il est nécessaire de prendre contact avec l'organisateur au moment de l'inscription afin de déterminer des mesures adaptées (cf. contact p.5)

Vendredi 13 avril													
	7h-8h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h
Ouverture du hall Concorde au public													
Circulation des véhicules sur le tarmac et installation des stands													

Samedi 14 avril													
	7h-8h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h
Circulation des véhicules sur le tarmac	Se garer au parking exposant avant 10h												
Installation des stands	Un accueil café sera prévu pendant les horaires d'installation												
Ouverture du musée au public													
Repas					11h30 - 13h30 : 5€/personne à régler le jour même								
Ouverture du hall Concorde au public						Arrivée du public à 13h30. Présence obligatoire d'une personne sur le stand à 13h15.							
Cocktail de l'amitié													

Dimanche 15 avril													
	7h-8h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h
Arrivée exposants													
Ouverture du hall Concorde au public			Les stands doivent être prêts à accueillir le public à 9h50										
Ouverture du musée au public													
Repas					11h30 - 13h30 : 5€/personne à régler le jour même								
Démontage des stands													
Circulation des véhicules sur le tarmac													



L'accès au Hall Concorde pour le montage et le démontage se fait par la **Porte Marquise** et en **dehors des horaires d'ouverture au public** (avant 10h et après 18h). Si les exposants souhaitent utiliser leurs véhicules pendant les horaires d'ouverture, il est possible de se garer sur le parking visiteur.

Il est possible de circuler près du Hall Concorde de 18h à 20h le vendredi et de 7h à 10h, le samedi. Nous vous conseillons, si vous avez des objets lourds, de décharger votre véhicule sur ces plages horaires.

Même à l'heure des repas, la présence d'au moins un exposant est requise sur chaque stand sur les périodes d'ouverture du Hall Concorde au grand public.

Nous vous rappelons que le placement des stands est aléatoire.

4 Sécurité

Le Hall Concorde reste sous surveillance pour garantir la sécurité du matériel. En revanche, les exposants sont responsables de la surveillance de leur stand pendant les horaires d'ouverture au public .

Nous vous rappelons qu'il est **interdit d'accrocher sur les murs ou sur les objets**.

Les cartons vides devront **obligatoirement** être stockés dans les véhicules (mesure de sécurité incendie). Des sacs poubelle seront à votre disposition pendant le week-end.

Veillez à bien laisser les extincteurs accessibles et de ne pas gêner les accès aux issues de secours.

° Sécurité Vigipirate °

Des normes de sécurité accrues sont en vigueur au musée de l'Air et de l'Espace, et concernent l'ensemble des personnes participant au Carrefour de l'Air : personnels, visiteurs et exposants.

Chaque entrée et sortie est contrôlée par un agent de sécurité qui pourra demander l'ouverture des contenants (sacs, bagages, etc.) et le passage par un détecteur de métaux. Les conducteurs des véhicules peuvent aussi être amenés à ouvrir leur coffre pour un contrôle par les agents à la demande du service de sécurité.

5 Badge

Badges exposants :

Chaque exposant inscrit et présent sur un stand reçoit un badge lors de son arrivée au musée. Pendant le Carrefour de l'Air, ce badge permet de faciliter l'entrée et la sortie du musée, et permet aux exposants d'accéder aux services prévus pour eux. Ce badge doit donc être **porté de manière visible, et ce pour toute la durée de l'évènement**.

Badges véhicules :

Chaque véhicule exposant entrant sur le site doit **arborer visiblement un badge spécifique** sur son pare-brise. Ce badge récapitule le nom de l'exposant responsable du véhicule, son numéro de téléphone ainsi que l'immatriculation du véhicule en question. Il permet de joindre le conducteur en cas de besoin. Ce document sera à remplir au moment de l'arrivée.

6 Matériel

Électricité :

Les exposants sont tenus de préciser leurs besoins électriques de façon exhaustive, via le formulaire d'inscription (nombre de branchements nécessaires, matériel à brancher, puissance électrique nécessaire...).

Les rallonges ne peuvent pas être fournies par le musée de l'Air et de l'Espace.

Veillez également noter que **l'usage d'appareils électriques à forte puissance** (chauffage, halogènes...) **n'est pas autorisé**.

Mobilier :

Sauf demande exceptionnelle, **le musée ne fournit pas de tables ni de chaises** aux exposants. Le mobilier nécessaire à l'aménagement du stand doit donc être intégralement fourni par les exposants. Le mobilier du stand doit être certifié catégorie M3.

Autre matériel :

La liste exhaustive du matériel composant le stand (tables, cloisons, kakemonos...) doit être fournie via le formulaire d'inscription.

À l'exception des matériaux bénéficiant d'une résistance au feu M2, **les nappes et autres tissus sont prohibés** en raison du risque d'incendie.

7 Vente

La vente d'objets est autorisée, à condition qu'elle ne soit pas la seule activité du stand. **Pour bénéficier du droit de vente, chaque stand concerné doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de 20,00 € TTC** (chèque à l'ordre de l'Agent comptable du musée de l'Air).

Les stands ne pratiquant pas d'activité de vente sont exonérés de ce forfait. Des contrôles de l'activité des stands pourront être effectués tout au long de la manifestation.

8 Autres informations et contact

À l'exception des chiens d'aide pour malvoyants, aucun animal n'est autorisé dans l'enceinte du musée (même s'il reste dans la voiture).

En cas de présence de véhicules n'étant pas garés sur le parking exposant aux horaires indiqués, le musée pourra faire appel à la fourrière.

Les toilettes les plus proches se situent dans les halls de l'Espace et des Voilures tournantes. Elles seront accessibles le vendredi jusqu'à 20h00, le samedi de 7h à 19h30, et le dimanche de 9h à 20h.

Nous vous rappelons également qu'il est strictement **interdit de manger dans les halls du musée**, sauf autorisation exceptionnelle donnée par le musée. **Un repas est organisé par le musée pour 5€ par personne et par repas le samedi et le dimanche midi** (à réserver lors de votre inscription).

**Toute l'équipe du musée de l'Air et de l'Espace s'associe pour
vous souhaiter un excellent Carrefour de l'Air 2018 !**

Fanny Terrasse
Stagiaire communication et événementiel
fanny.terrasse@museeairespace.fr
01 49 92 70 81

Musée de l'Air et de l'Espace
Aéroport de Paris – Le Bourget
3, esplanade de l'Air et de l'Espace
BP 173– 93352 Le Bourget Cedex